

# À propos de la locution *en effet*: modalisateur ou connecteur?

## *Acerca de la locución en effet: ¿modalizador o conector?*

María MUÑOZ ROMERO

Universidad de Sevilla  
mmuñoz@siff.us.es

### RÉSUMEN

Este trabajo intenta demostrar la pertenencia de la locución *en effet* a la clase de los adverbios que expresan la modalidad. Si bien es verdad que su valor modal confirmativo puede hacer que sea utilizada en enunciados que justifican el contenido de un enunciado anterior, postulamos aquí que no es el adverbio el que explicita o instaura este nexo; no hace más que reafirmar un punto de vista, señalando la adecuación de los contenidos a la realidad de los hechos, y estableciendo al mismo tiempo, por su contenido polifónico, una presunción de conocimiento previo. De este modo, incluso en los contextos en los que, según todas las apariencias, la locución tendría un valor argumentativo de justificación, el hecho de que se pueda añadir un conector justificativo — *car, puisque, parce que*— sin que la locución deba desaparecer demuestra suficientemente que su valor es otro que conectivo.

### PALABRAS CLAVE

*En effet*  
Adverbio modal  
Conector  
Argumentación  
Modalidad

### RÉSUMÉ

Dans ce travail, j'essaye de prouver l'appartenance de la locution *en effet* à la classe des adverbes exprimant la modalité. S'il est vrai que sa valeur modale confirmative peut l'amener à être utilisée dans des énoncés qui justifient les contenus d'un énoncé antécédent, je postule que ce n'est pas l'adverbe qui explicite ou instaure ce lien; il ne fait que réaffirmer un point de vue, signalant l'adéquation des contenus à la réalité des faits, et établissant en même temps, par son contenu polyphonique, une présomption de connaissance préalable. De cette façon, même dans des contextes où, selon toute apparence, la locution aurait une valeur argumentative de justification, le fait que l'on puisse y ajouter un connecteur justificatif — *car, puisque, parce que* — sans que la locution doive disparaître prouve suffisamment que sa valeur est autre que connective.

### MOTS CLÉS

*En effet*  
Adverbe modal  
Connecteur  
Argumentation  
Modalité

**ABSTRACT**

This paper tries to prove that the expression *en effet* belongs to the class of adverbs expressing modality. Due to its modal value of confirmation, it is frequently used in constructions which justify what has previously been said. However, it is not the adverb which makes this relation explicit. Instead, *en effet* reaffirms a point of view, signalling the adequacy of its contents to the state of affairs, and establishing a presupposition by means of its polyphonic content. In addition, the fact that we may use it in conjunction with connectors with an argumentative value of justification such as *car, puisque, parce que* without having to eliminate the adverb demonstrates that it does not function as a connective.

**KEY WORDS**

*En effet*  
 Modal adverb  
 Connective  
 Argumentation  
 Modality

La locution que je me propose d'étudier dans ces pages est, d'un point de vue morphologique, le résultat de la lexicalisation complète d'un syntagme prépositionnel composé de la préposition «*en*» et du substantif «*effet*». D'un point de vue fonctionnel, il faut lui accorder le statut d'*adverbe à fonction supra-propositionnelle*<sup>1</sup>, du moment qu'elle se situe en dehors de la phrase, ne faisant pas partie de son contenu propositionnel et n'accomplissant aucune fonction à l'intérieur de celle-ci. En effet, il ne s'agit ni d'un constituant de syntagme, ni d'un constituant de phrase, mais d'un élément extra-prédicatif, opérant dans les marges phrasiques<sup>2</sup>. C'est pourquoi elle ne peut se voir affectée par aucun procédé dictal, comme c'est le cas de la négation, l'interrogation ou la focalisation, n'acceptant par conséquent ni la position de focus de la phrase clivée, ni d'être le foyer de la négation ou de l'interrogation. De fait, si l'on soumet l'exemple (1) à ces transformations, on obtient des énoncés inacceptables (1a, 1b, 1c)<sup>3</sup>:

- (1) Il est *en effet* très gentil.
- (1a) \* C'est *en effet* qu'il est très gentil.

<sup>1</sup> Dénomination que je préfère à celle d'«*adverbes de phrase*» utilisée par d'autres auteurs (Schlyter 1972, Martin 1974, Mordrup 1978, etc.).

<sup>2</sup> En effet, parmi les fonctions adverbiales, il convient de distinguer tout d'abord les fonctions propositionnelles des fonctions supra-propositionnelles. Dans ses fonctions *propositionnelles*, l'adverbe peut être soit *constituant de syntagme*, en incidence directe sur le verbe, l'adjectif ou un autre adverbe, soit *constituant de phrase*: dans ce cas, il peut porter ou bien sur un syntagme nominal, verbal ou prépositionnel pris globalement –c'est le cas des *adverbes focalisateurs* ou «*paradigmatisants*», dans la terminologie de Nolke (1983)– ou bien sur l'ensemble [SN + SV] –on parle alors de *syntagme adjoint*. Dans tous ces cas, l'adverbe a une fonction dans la phrase et fait partie de son contenu propositionnel. Mais, à côté des fonctions propositionnelles, les adverbes peuvent remplir des fonctions *supra-propositionnelles*, qui dépassent le cadre de la phrase: parmi ceux-ci, nous trouvons les adverbes *modaux*, les adverbes *d'énonciation* et les adverbes *connecteurs* (Cf. M. Muñoz 1993).

<sup>3</sup> Tests qui seraient, par contre, acceptés par les adverbes à fonction propositionnelle:

- (2) Pierre est arrivé *hier*.
- (2a) C'est *hier* que Pierre est arrivé.
- (2b) Pierre est arrivé, mais pas *hier*.
- (2c) Pierre est-il arrivé *hier*?

- (1b) \* Il est très gentil, mais pas *en effet*.  
 (1c) \* Est-il très gentil *en effet*?

Une fois admis que son niveau de fonctionnement est extra-dictal, dépassant la structure syntaxique de la phrase, la question qui se pose est de savoir à quel sous-ensemble d'adverbes à fonction supra-propositionnelle il appartient: s'agit-il d'un adverbe d'énonciation, d'un adverbe modal ou d'un adverbe connecteur? Dans les deux premiers cas —adverbes d'énonciation et adverbes modaux—, on aurait affaire à une unité *contextuelle* renvoyant au contexte extra-linguistique, notamment au locuteur de l'acte énonciatif. Avec eux, le sujet parlant exprime son attitude personnelle et subjective vis-à-vis soit de l'acte communicatif lui-même, dans le cas d'un adverbe d'énonciation, soit du fait énoncé, s'il s'agit d'un adverbe modal, la différence entre ces deux types d'adverbes résidant dans l'objet de la modalisation: le «*dire*», dans un cas, «*le dit*», dans l'autre. Les adverbes connecteurs, par contre, se présentent comme des unités fondamentalement *cotextuelles*, c'est-à-dire renvoyant au cotexte —ou contexte linguistique— et dont la fonction est d'établir des relations entre les énoncés qu'ils relient, contribuant par là à la cohésion textuelle. Ils sont, de ce fait, des anaphoriques au sens large (Cf. Berrendonner 1983), dans la mesure où leur interprétation nécessite le renvoi à un terme précédent, et où leur présence dans le discours indique à l'interlocuteur qu'il a lieu d'identifier ce premier terme, faute de quoi la relation entre énoncés se dissout et la présence de l'adverbe perd toute raison d'être.

Donc, alors que les modaux et les adverbes d'énonciation sont des unités exprimant la subjectivité, et dont le locuteur se sert pour évaluer soit le contenu énoncé, soit l'énonciation elle-même, les connecteurs, par contre, sont des adverbes de liaison qui présupposent qu'il existe dans le cotexte un ou plusieurs posés qui sont pertinents pour l'interprétation dans la mesure où le connecteur pose une relation entre ce posé et l'énoncé en question.

Aucun des linguistes qui se sont occupés de la description de la locution *en effet*, n'a eu la tentation de la considérer comme un adverbe d'énonciation; moi non plus. De ce fait, cette possibilité ne sera même pas contemplée dans cette étude, puisqu'il n'y a pas lieu de se prononcer à cet égard. Cependant, parmi ces auteurs, il y en a qui lui reconnaissent un double statut comme connecteur et comme marqueur de fonction illocutoire<sup>4</sup> —selon les contextes— (Danjou-Flaux 1980, Moeschler 1985, Rossari 1994), alors que d'autres le classent directement parmi les connecteurs (Schmit Jensen 1971, Martin 1974, Lundquist 1980, Hagège 1982, Roulet & al. 1985). Aucun des auteurs consultés ne lui accorde le seul statut de modalisateur. C'est justement ce que je propose: j'essaierai de prouver dans ces pages que la locution *en effet* fonctionne comme un adverbe modal à part entière, et cela dans tous ses contextes d'apparition. En même temps, je postule qu'il ne faut pas confondre —c'est une erreur très fréquente en linguistique— la valeur discursive que les

4 Fonction qui pourrait être rapprochée ou même assimilée à celle de *modalisateur*.

unités linguistiques peuvent acquérir dans un contexte déterminé —et les effets pragmatiques subséquents— avec les propriétés syntaxiques et sémantiques qui les définissent et leur confèrent leur spécificité.

Ceci dit, et avant de proposer une description de cette locution en tant qu'unité modale, je passerai brièvement en revue les principales analyses dont cet adverbe a déjà fait l'objet —et qui se trouvent dans Danjou-Flaux (1980), Roulet & al. (1985), Moeschler (1985) et Rossari (1994)— afin de faire ressortir les points sur lesquels je diffère.

Roulet & al. (1985: 127-132) classent directement cette locution parmi les connecteurs pragmatiques, sans même s'interroger sur sa nature. Pour ces auteurs, il s'agirait d'un marqueur de fonction interactive d'argumentation, à côté de *car*, *parce que* ou *puisque*: il marquerait un acte subordonné et établirait entre celui-ci et l'acte directeur une relation d'argument; de ce fait, l'énoncé introduit par la locution serait un argument à l'appui soit du fait énoncé dans l'acte directeur («Elle est malade; *en effet* elle a trop mangé»), soit de l'acte illocutoire réalisé par celui-ci («Elle est malade; *en effet*, je ne l'ai pas vue de la journée»).

Il demeure tout de même un emploi dont on ne rend pas compte si on postule que la seule fonction de cette locution est celle de connecteur argumentatif: les cas où elle est employée dialogalement comme marque d'assentiment, soit seule, soit accompagnée d'une suite («—Tu dois être très fatigué! —*En effet* (je suis à bout de force)»). Il est évident qu'on ne peut pas donner une explication cohérente de ces usages si on se borne à lui assigner le statut de connecteur argumentatif.

C'est dans ce but que certains auteurs lui reconnaissent, dans quelques emplois dialogaux, une fonction de marqueur de fonction illocutoire de confirmation, considérant quand même que la valeur la plus usuelle ou standard de *en effet*, aussi bien dans le monologue que dans le dialogue, est celle de marqueur interactif de justification. Tel est le cas de Moeschler (1985), qui limite le rôle de marqueur de confirmation de cette locution aux seuls contextes d'emploi absolu. Ainsi, commentant l'exemple «A: Ce raisonnement est circulaire. B: *En effet*», il se voit dans l'obligation d'avouer qu'il s'avère difficile de considérer dans ce cas cet adverbe comme un connecteur et qu'«il serait absurde de dire qu'il connecte un constituant explicite avec un constituant implicite, car la connexion serait tautologique: *p*, *en effet* (*p*)» (p.128). Mais, c'est le seul cas où Moeschler lui reconnaît un statut autre que celui de connecteur interactif. De cette façon, pour cet auteur, si dans le reste des emplois dialogaux, la locution *en effet* semble aussi marquer la confirmation, cela n'est pas dû à un changement de statut de la locution, qui serait toujours interactif —de même qu'en monologue—, mais simplement au fait que les interventions réactives où l'adverbe figure sont interprétables comme réalisant des fonctions illocutoires de confirmation.

Danjou-Flaux (1980) analyse la locution *en effet* en tant que marqueur d'assentiment réalisant une fonction illocutoire de confirmation, mais ne contemple que les emplois dialogaux de cette locution, qu'elle rapproche de ceux de *effectivement* et de *de fait*, avec lesquels celle-là présente, selon l'auteur, «des ressemblances importantes, quant aux conditions d'emploi»

(p.110)5. Danjou distingue, de même que Moeschler, les cas d' «emploi absolu», où la locution est employée de façon autonome, constituant à elle seule un énoncé en réponse à une intervention précédente qu'elle conforte, et ceux d' «emploi relatif», où elle fait partie d'un énoncé plus large; et soutient que dans ce dernier cas, cette locution peut servir à expliciter un lien logique de consécution ou de causalité entre deux énoncés, ce qui revient à dire qu'elle semble fonctionner, dans ce type de contextes, comme un connecteur argumentatif.

Pour Rossari (1994), la locution «*en effet*» bénéficie aussi d'un double emploi selon les contextes: marqueur de fonction illocutoire de confirmation ou marqueur de fonction interactive d'argumentation. Mais cet auteur va plus loin que ses collègues dans la description de cette unité et, après avoir reconnu que «*en effet* peut aussi être utilisé en tant que marqueur de fonction illocutoire monologalement», possibilité qui n'avait été signalée ni par Danjou-Flaux (1980), ni par Moeschler (1985), elle analyse des exemples monologiques qui contredisent les «emplois canoniques de ce marqueur» (p.176), et où l'état de choses introduit par la locution «ne peut être perçu ni comme consistant uniquement en une confirmation de celui évoqué dans le premier paragraphe, ni comme un argument venant justifier l'acte d'énonciation que constitue l'ensemble du premier paragraphe» (176). C'est pourquoi, dans ce contexte, «l'usage d'un connecteur argumentatif comme *car* —signale Rossari (1985: 176)— est tout aussi exclu que celui d'un marqueur de fonction illocutoire de confirmation tel que *oui*, dont le sémantisme n'évoque pas cet appel à l'ordre du réel» que la signification étymologique du terme *effet* convoque. Et elle ajoute: «Il semblerait que, dans cet emploi, *en effet* ne fonctionne pas comme un connecteur, mais comme un opérateur modal» (p.177).

Même si la notion d'*opérateur modal* chez Rossari ne coïncide pas exactement avec notre *modalisateur* —son opérateur modal serait plus proche de nos adverbess constituants de phrase en fonction de syntagme adjoind—, cet auteur est le seul parmi les linguistes ayant abordé l'étude de cette unité, qui lui reconnaît cette valeur «modale». C'est dommage qu'elle la restreigne à quelques emplois «non canoniques» —comme elle les appelle— de la locution, et que ces exemples n'aient «d'autre prétention —comme elle l'avoue elle-même— que de rendre

---

5 En effet, de notre point de vue, la description qu'on peut proposer de la locution *en effet* vaut également pour l'adverbe *effectivement*, qui dans la plupart des contextes peut être considéré comme une simple variante de la première. À propos de la possible synonymie de ces deux unités, Danjou-Flaux (1980: 115) considère que «les réponses par *en effet* engagent moins le locuteur que celles qui sont constituées par *effectivement*». Et elle ajoute: «Avec *en effet* le locuteur B se contente d'exprimer son assentiment à l'énoncé EA en le motivant de façon personnelle; avec *effectivement*, le locuteur sort de sa neutralité. Il marque que l'assentiment qu'il exprime le touche personnellement, de façon positive ou négative, soit qu'il ait envie de donner plus que son accord, soit au contraire que cet accord lui coûte». Mise à part cette subtile nuance sémantique, la seule différence que j'observe c'est la possibilité pour *effectivement*, et pas pour *en effet*, de fonctionner comme adverbe intensif constituant de syntagme en incidence directe sur un terme précis de la phrase: «Elle a travaillé de façon *effectivement* (\**en effet*) efficace».

Par contre, je ne pense pas qu'on puisse assimiler à ces deux unités la locution *de fait* qui, à mon avis, n'est pas une marque de modalité, comme celles-ci, mais un connecteur réévaluatif proche à *en fait* et *en réalité* (Cf. Rossari 1994).

compte de la présence de cet appel à l'ordre du réel dans le sémantisme de *en effet*» (p.177). À mon avis, cet appel à l'ordre de l'effectif véhiculé par le sémantisme de la locution constitue l'un des points essentiels sur lesquels s'appuyer pour en proposer une interprétation exclusivement modale.

Ainsi donc, je propose de considérer la locution *en effet* comme unité modale, dans la mesure où elle satisfait aux deux conditions nécessaires pour considérer une unité comme telle: d'un côté, elle se présente comme une unité subjective, exprimant le point de vue personnel du locuteur; d'autre part, elle a une portée propositionnelle, l'évaluation qu'elle réalise ayant pour objet le fait dénoté dans la proposition, le *dictum* pris globalement.

S'il est vrai qu'elle peut apparaître en position intégrée —sans être isolée par des pauses—, cette locution tend généralement, de même que le reste des adverbes modaux, à former un groupe intonatif indépendant, soit au début de l'énoncé, intercalé ou à la fin de celui-ci, preuve de sa fonction suprapropositionnelle. En effet, elle jouit d'une grande mobilité dans l'énoncé, et peut constituer la réponse à une interrogation totale, seule ou accompagnée de *oui* ou *non*, caractéristique exclusive des adverbes modaux et qui n'est partagée par aucun connecteur argumentatif.

À l'intérieur de la classe des adverbes modaux, je distingue, par leur sémantisme, les *modalisateurs*, qui répondent aux modalités logiques —aléthique, épistémique et déontique— et spécifient le degré de véracité ou de crédibilité à accorder au fait évoqué, et les *axiologico-affectifs*, avec lesquels le locuteur émet un jugement de valeur, une évaluation axiologique sur le fait dénoté, qui provoque en même temps une certaine réaction émotive chez le sujet parlant (Cf. M. Muñoz 1992).

Notre locution pourrait donc être considérée comme un adjectif modalisateur épistémique, exprimant une connaissance effective des faits, et appartenant par là au domaine «du savoir», par opposition à ceux qui, tout en étant des modalisateurs, se situent, selon la terminologie de Pottier (1980), dans un «avant de connaissance effective» et appartiennent de ce fait au niveau «impressif» —«le douteux»—. Avec les premiers, le locuteur montre sa conviction par rapport à la vérité ou à la réalité des faits, conviction qui, comme le dit Borillo (1976:81), peut être «fondée sur l'évidence —*évidemment*—, l'ordre naturel des choses —*naturellement*—, la nécessité —*forcément*—, l'irréfutabilité —*incontestablement*—, etc.» Dans le cas de «*en effet*», la conviction du locuteur est fondée sur son expérience personnelle des faits décrits dans la proposition, qu'il sait «effectifs», voire réels, comme le sémantisme même de la locution le laisse prévoir. Le locuteur s'appuie ainsi donc sur sa connaissance des faits pour évaluer d'un point de vue épistémique les contenus communiqués.

Si nous comparons les énoncés (3) et (3a), le premier nous offre une information sur un fait —la maladie de Sophie—, alors que dans le deuxième ce *dictum* apparaît réaffirmé: «il est effectif ou réel que X». Le locuteur exprime un jugement personnel sur X, c'est-à-dire sur les contenus énoncés, présupposant en même temps que quelqu'un croyait à l'existence de ceux-ci. Il y a donc renforcement d'une assertion et confirmation d'une présupposition.

- (3) Sophie est malade.  
 (3a) *En effet*, Sophie est malade.

En effet, au-delà de la valeur modalisatrice épistémique de certitude de cette locution, il faut mettre en relief son contenu nettement polyphonique: l'opération modale réalisée a ceci de particulier qu'elle sert à conforter un point de vue antérieur, exprimé préalablement ou resté implicite.

Il s'agirait donc d'un modalisateur assertif confirmatif, utilisé aussi bien en dialogue qu'en monologue, pour confirmer la réalisation de fait d'un acte. Il peut apparaître tantôt comme réponse à une intervention antérieure, tantôt modalisant l'énoncé qui le suit ou le contient, pour confirmer toujours quelque chose qui a été déjà dit ou pensé, exprimé linguistiquement dans le contexte précédent ou simplement présupposé. C'est donc un élément modal qui, par son contenu, élabore une présupposition: il confirme l'existence effective de quelque chose dont on avait déjà parlé, ou à quoi on s'attendait. C'est dans ce sens que l'on peut dire que cette locution enchaîne sur un point de vue antérieur et présente une certaine nuance connective, mais cela n'est qu'un effet dérivé de son contenu polyphonique. Elle n'est pas, à proprement parler, un connecteur.

Utilisée comme **réponse dans un échange**, elle équivaut à *oui* ou *non*<sup>6</sup>, selon que la question suggère une réponse positive ou négative. En effet, généralement, cette locution apparaît comme réponse à des questions fournies de marques qui préparent une réponse positive ou négative, c'est-à-dire à des questions qui sont interprétées non pas comme une véritable demande d'information, mais plutôt comme une demande d'assentiment, comme le montrent les exemples (4) et (5) (Cf. Danjou-Flaux 1980: 117):

- (4) L1: Tu ne trouves pas que cette affaire est assez compliquée?  
 L2: *En effet* (= oui)  
 (5) L1: Pierre n'est pas encore arrivé, n'est-ce pas?  
 L2: *En effet* (= non)

Le discours de L1 peut se présenter aussi sous forme assertive ou même exclamative, comme en (6) ou (7), exprimant le point de vue subjectif du locuteur, qui demande indirectement l'accord de son interlocuteur:

- (6) L1: Je pense qu'elle n'a rien à faire ici.  
 L2: Ah! Oui..., *en effet*.  
 (7) L1: Quel imbécile, ce Paul!  
 L2: *En effet*.

<sup>6</sup> Comme le dit Danjou-Flaux (1980: 122), cette locution se prête fréquemment à «des effets rhétoriques, principalement d'ordre polémique». La signification polémique serait due à la transgression de l'un ou de plusieurs des traits sémantiques de base. De cette façon, dans un discours interrogatoire, par exemple, l'aveu exprimé par *en effet* peut devenir défi, la locution équivalant dans ce cas à «Oui/non, et alors?».

Pour Danjou-Flaux (1980: 122), «les divers actes de parole réalisés par *en effet* et *effectivement* ont en commun de répondre à une demande de confirmation; on peut les appeler «actes d'assentiment». Il y a quand même une différence entre l'adverbe d'affirmation et notre locution: à part le fait évident que *oui* constitue une confirmation simple alors que notre locution représente une confirmation renforcée, fondé sur l'expérience personnelle des faits et motivée par des raisons objectivement fondées, *en effet* ne peut, comme le fait observer Danjou-Flaux (1980: 116), exprimer qu'un «assentiment purement verbal, à la différence de *oui* qui, en réponse à un ordre, signifie non seulement que celui-ci a été compris, mais encore en annonce ou en accompagne l'exécution».

Au moyen de cette locution, on réalise donc un acte de confirmation, qui sert à montrer l'accord du locuteur avec ce qui vient d'être dit. L<sub>2</sub> conforte ainsi le jugement formulé par L<sub>1</sub> ou vérifie son observation. Cet assentiment de L<sub>2</sub> aux propos tenus par L<sub>1</sub> est fondé sur son expérience personnelle des faits, qu'il juge «effectifs», voire réels. L<sub>2</sub> argue de sa propre expérience pour confirmer ce que soutient L<sub>1</sub>. Il laisse entendre que ce que L<sub>1</sub> vient de communiquer ne constitue pas pour lui quelque chose de nouveau; au contraire, cela coïncide exactement avec ses propres pensées. Et inversement, si L<sub>1</sub> demande l'assentiment de L<sub>2</sub> c'est qu'il présuppose que son interlocuteur partage son point de vue.

Lorsque la locution *en effet* apparaît dans un **discours monologal**, la coprésence des deux énonciateurs qui entrent en jeu n'est pas explicitée —sauf en cas de discours rapporté ou lorsqu'on fait mention explicite de l'existence d'un discours préalable: «Le livre était, *en effet*, là où tu avais dit—, mais le contenu polyphonique de la locution la fait présupposer également. Le dialogue est simulé entre ces différentes voix que la locution a le pouvoir de convoquer. Effectivement, avec l'emploi de *en effet*, le locuteur met en scène plusieurs énonciateurs —au sens de Ducrot (1984)<sup>7</sup>—, pour s'identifier avec celui qui tient à la vérité des contenus énoncés. La notion de présupposition joue donc largement dans la description de cette unité: en même temps qu'on affirme l'existence de certains faits, on présente cette assertion comme quelque chose de pensé, de médité ou de réfléchi préalablement. On présuppose que les faits évoqués faisaient déjà partie des connaissances et des pensées d'un autre énonciateur. On confirme ainsi ses attentes, ses présuppositions, ses croyances. Cet énonciateur peut être l'allocutaire, le sujet parlant lui-même dans un autre moment ou dans une autre circonstance, une tierce personne, ou la communauté en général (savoir partagé). Ce procès de confirmation établit donc une certaine attitude dialogale dans le texte: le dialogue s'établit entre les divers points de vues convoqués, ce qui rapproche cet emploi de l'emploi proprement dialogal. Ce type d'unités sont en effet, comme le dit Fuentes (1994: 14) en parlant de ses équivalents espagnols *en efecto y efectivamente*, «signos dialógicos de confirmación».

7 «J'appelle énonciateurs ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis; s'ils *parlent*, c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles» (p.204).



Il y aurait donc toujours, dans les emplois de *en effet*, un seul locuteur, mais deux énonciateurs, même si parfois la présence de ces deux énonciateurs n'est pas tellement manifeste. C'est, par exemple, le cas des textes proprement argumentatifs, tel qu'un traité scientifique, où il y a très souvent un dédoublement du locuteur en deux énonciateurs: l'un qui avance une hypothèse, l'autre qui prouve, confirme, démontre. D'autres fois, cet énonciateur convoqué s'identifie avec la communauté scientifique ou même avec le lecteur potentiel chez qui l'on présuppose certaines connaissances relatives au sujet en question.

Mais ce renvoi à un point de vue préexistant n'est, dans aucun cas, condition suffisante, à mon avis, pour accorder à cette locution le statut de connecteur. D'ailleurs, le contenu polyphonique qui motive ce renvoi n'est pas spécifique de cet adverbe; au contraire, c'est une propriété commune à tous les modalisateurs épistémiques — *certainement, peut-être, probablement, réellement, assurément*, etc. — qui instaurent la présence de plusieurs voix dans l'énoncé où ils figurent, voix avec lesquelles le locuteur, selon l'adverbe en cause, s'identifie ou dont il s'écarte. À ce moment-là, ces modalisateurs épistémiques devraient être considérés eux aussi comme connecteurs.

La valeur argumentative que cette locution semble prendre dérive, à mon avis, du contexte où la locution figure. La relation qui s'instaure entre les deux énoncés articulés est issue du contenu même de ceux-ci et non de la valeur sémantique de la locution «*en effet*»: si celle-ci est supprimée, le lien existant entre ces énoncés se maintient. Mais c'est certainement sa valeur confirmative qui la rend spécialement apte à figurer dans des énoncés servant à conforter ou à vérifier le contenu d'un énoncé préalable, de là la tendance à lui accorder une valeur argumentative.

Ainsi donc, je postule que s'il est vrai que cet adverbe peut figurer dans un énoncé qui se présente comme la preuve de ce qui a été dit préalablement, son rôle n'est ni d'établir ni d'explicitier ce lien de causalité: *en effet* ne fait — de même que dans ses emplois absolus — que confirmer un point de vue antérieur; seulement que, dans ce cas, la confirmation est suivie immédiatement d'un argument qui la justifie, comme dans l'exemple (8); mais cela, indépendamment de la présence de la locution: elle n'est pas, à mon avis, le marqueur qui établit la connexion qui, dans ce cas, ne serait pas explicitée par un connecteur, mais garantie par les contenus véhiculés par les deux énoncés en question — «être fâché» et «partir sans dire au revoir». La preuve c'est que l'on pourrait explicitier ce lien en y ajoutant un connecteur de justification comme *car*, sans que la locution *en effet* ne doive disparaître de l'énoncé. Les deux unités — *car* et *en effet* — ne s'excluraient pas. Chacune accomplit une mission dans la séquence; elles réalisent des opérations différentes: les connecteurs lient deux énoncés; la fonction de *en effet*, par contre, est d'exprimer la réalisation effective d'un fait auquel on s'attendait et, par conséquent, la confirmation d'un point de vue antérieur. C'est pourquoi il peut coexister dans le même énoncé avec un marqueur argumentatif. S'il en était un, sa présence exclurait celle de *car*, puisque les connecteurs de la même classe s'excluent:

(8) Je crois que Pierre est fâché; (*car*) *en effet*, il est parti sans dire au revoir.

Ce qui se passe dans cet exemple —et d'autres similaires— c'est qu'en confirmant les arguments à l'appui d'une hypothèse, on conforte indirectement l'hypothèse que ceux-ci avalisent. C'est pourquoi la locution, tout en opérant à l'intérieur de ce deuxième énoncé qu'elle modalise, semble viser aussi bien à ce qui suit qu'à ce qui précède, apparaissant de ce fait comme une unité connective, selon toute apparence, qui sert à enchaîner les deux énoncés. C'est simplement un effet pragmatique dérivé du contexte d'usage.

D'autre part, si l'on essaye d'expliciter le jeu polyphonique instauré par la locution, on observe qu'il y a dans cette séquence un seul locuteur, mais deux énonciateurs: celui qui avance l'hypothèse selon laquelle Pierre serait fâché et celui qui avance des arguments venant à l'appui de cette hypothèse; il faut signaler que le point de vue conforté par la locution est celui du premier énonciateur; le deuxième, au moyen de la locution *en effet*, montre son accord avec le premier.

D'autres fois, la locution *en effet* n'appartient pas à l'énoncé qui la suit, l'adverbe se présentant alors comme un **commentaire** à l'énoncé antérieur. Dans un **exemple dialogal** comme (9), l'intervention de L<sub>2</sub> est composée de deux énoncés: le premier, constitué par l'adverbe seul, est un commentaire confirmatif à propos de ce que L<sub>1</sub> vient de dire; le deuxième nous offre le motif pour lequel ce commentaire a été fait. On pourrait le paraphraser par: «Tu as raison: Pierre n'est plus à Paris, car il vient de me téléphoner d'Espagne, ce qui constitue la preuve qu'il n'est plus à Paris»:

(9) L<sub>1</sub>: Je crois que Pierre n'est plus à Paris.

L<sub>2</sub>: *En effet* (E<sub>1</sub>), il vient de me téléphoner d'Espagne (E<sub>2</sub>).

Pour les auteurs qui accordent à cette locution un statut de connecteur, celle-ci introduirait un énoncé qu'elle présente comme un indice sérieux, comme la preuve de ce qui précède. De mon point de vue, ce lien entre les deux énoncés est indépendant de la présence de la locution: la suppression de celle-ci n'entraîne pas la dissolution du lien existant entre les deux énoncés. En disant «*en effet*», L<sub>2</sub> se limite à confirmer le soupçon de L<sub>1</sub>, seulement que dans ce cas, contrairement à ce qui se passe dans les emplois absolus de la locution, L<sub>2</sub> ajoute à la simple confirmation un argument —«il vient de me téléphoner d'Espagne»— qui corrobore ce soupçon, et explique ou justifie l'acte de confirmation réalisé. La locution est dans ce cas un commentaire de confirmation relatif à l'intervention de L<sub>1</sub>. Si l'on remplace, dans cet exemple, «*en effet*» par un adverbe de certitude comme *assurément*, *certainement* ou *sans aucun doute*, la séquence qui suit l'adverbe a toujours la même valeur argumentative. Cela prouve que ce n'est pas la locution *en effet* qui instaure ou explicite cette valeur.

Ainsi donc, «*en effet*» porterait, dans cet exemple, sur les contenus énoncés par L<sub>1</sub>, qui ne sont pas répétés par L<sub>2</sub>, restant ainsi sous-entendus: l'énoncé complet serait «En effet, Pierre n'est plus à Paris». C'est pourquoi nous ne dirions pas qu'il introduit l'argument qui apparaît à sa suite, la locution ne faisant pas partie de cet énoncé, mais constituant un énoncé par elle-même qui se substitue à l'énoncé antérieur qu'elle confirme.

Cet emploi ne diffère donc pas dans l'essentiel de l'emploi absolu. La seule différence c'est qu'après la locution figure un énoncé qui garde, d'un point de vue argumentatif, un certain rapport avec l'énoncé conforté par la locution. Mais, il s'agit bien de deux aspects distincts et autonomes qui coexistent dans la même séquence : une opération modale de ratification ou confirmation d'un point de vue antérieur effectuée par la locution, et une relation interactive d'argumentation qui existe indépendamment de la présence de celle-là, grâce aux contenus sémantiques véhiculés par les énoncés en question.

En cas d'**emploi monologal**, la locution, au lieu de constituer un énoncé par elle-même se substituant à l'antérieur comme dans les dialogues, appartient généralement au deuxième énoncé, comme c'était le cas dans l'exemple (8). L'objet de l'évaluation est, dans ce cas, E<sub>2</sub>, et non pas E<sub>1</sub>. Ce qui est évalué d'effectif ou de réel est l'énoncé qui suit, comme le prouve le fait que l'adverbe puisse apparaître en position intégrée : «il est *en effet* parti sans dire au revoir».

Cependant, dans quelques emplois monologiques, comme c'est le cas de (10), la locution peut constituer, de même que dans les dialogues, une sorte de commentaire de confirmation par rapport à un énoncé antérieur — et non pas à ce qui suit —, de sorte que les contenus évoqués dans celui-là se présentent comme une simple hypothèse susceptible de discussion, qui nécessite de ce fait une confirmation. Il s'agirait, en effet, d'une affirmation jugée discutable, qui s'expose à ne pas être acceptée par l'allocutaire ; on éprouve, de ce fait, le besoin de confirmer sa véracité, d'en avancer des preuves. Dans ce cas, l'adverbe figure en position initiale et est prononcé sur un ton nettement descendant, du moment qu'il constitue un énoncé par lui-même, indépendant de ce qui suit:

- (10) Par ses commentaires, je me suis aperçue qu'elle devait en savoir quelque chose. *En effet* ↓, Pierre lui avait tout raconté.

Par contre, lorsqu'elle fonctionne comme modalisateur de l'énoncé qui suit, l'intonation du groupe accentuel formé par la locution sera montante —*En effet* ↑, Pierre lui avait tout raconté—, signalant ainsi que la séquence est incomplète et que la locution fait partie d'un énoncé plus large.

Lorsqu'il s'agit de communication orale, le problème reste ainsi résolu, mais comment savoir, à l'écrit, l'interprétation qu'il faut donner à une séquence qui —comme celle de l'exemple (10)— admet deux lectures différentes et où l'ambivalence s'impose? Ce sont, en effet, des emplois opaques —contrairement aux occurrences orales— susceptibles d'une double lecture et soumis alors à l'interprétation du lecteur; il y aurait dans les deux cas des intentions communicatives distinctes: bien que le point de vue auquel la locution renvoie et qu'elle conforte, soit toujours celui exprimé dans E<sub>1</sub>, l'objet de la modalisation change à chaque fois: E<sub>1</sub>—en cas d'intonation descendante— ou E<sub>2</sub>—en cas d'intonation montante. En revanche, si l'adverbe se trouve en position intégrée —Pierre lui avait *en effet* tout raconté—, l'ambiguïté se résout: la seule interprétation possible est alors de considérer la locution comme faisant partie de l'énoncé qui la contient, et donc modalisant celui-ci.

Je voudrais revenir, avant de conclure, sur la question de la valeur connective accordée à *en effet* par tous les auteurs ayant traité cette locution. J'ai soutenu qu'elle est, en réalité, un effet dérivé de son emploi dans un contexte argumentatif, c'est-à-dire du lien existant entre l'énoncé où elle figure et celui qui le précède. Par son sémantisme, cette unité indique que l'énoncé qui la suit communique des faits réalisés, qui ont réellement eu lieu; de là que ces données soient très souvent posées comme preuve de la validité de ce qui précède. Mais, ce ne sont pas les seuls contextes où la locution apparaît: en effet, le lien argumentatif existant entre les deux énoncés n'est pas forcément de justification; bien que celui-ci représente le cas le plus fréquent, cet adverbe peut figurer également dans des séquences entretenant des rapports d'adjonction (11), de consécution (12) ou même d'opposition<sup>8</sup> (13) avec l'énoncé précédant. Parfois même, le lien n'est pas argumentatif à proprement parler, mais de reformulation (14) ou de réévaluation (15). Ceci prouverait, d'une part, que *en effet* n'est pas un marqueur de justification comme *car* ou *puisque*, et de l'autre, que son usage est indépendant du lien existant entre les deux énoncés adjacents, car effectivement il n'est pas un connecteur.

- (11) Elle a raté (R). Elle n'avait pas pris un livre (P), et (en outre) l'examen était *en effet* difficile (Q).
- (12) Le train est parti deux minutes en avance (P); et (par conséquent) Pierre a dû, *en effet*, rentrer chez ses parents (R).
- (13) Le magasin est assez petit (P), mais il est *en effet* très bien situé (Q). Je crois que ça vaut la peine de l'acheter (non-R).
- (14) Bon, si on humidifie un peu plus, c'est-à-dire si, *en effet*, on brumise un petit peu le feuillage des plantes...<sup>9</sup>
- (15) Je le regrette énormément, croyez-moi. De toute façon, ce n'est pas moi *en effet* qui l'ai décidé.

Dans toutes ces séquences, l'énoncé où la locution figure ne constitue pas la preuve de la validité de ce qui vient d'être dit, l'usage d'un connecteur justificatif comme *car* étant ainsi exclu. La fonction de *en effet* est d'apporter à cet énoncé une nuance modale de confirmation, en nous renvoyant à un autre énonciateur qui tenait préalablement à la vérité ou à la réalisation des contenus évoqués. Cela prouve qu'il s'agit d'un élément confirmatif appartenant au groupe des unités modales assertives, et non pas d'un connecteur. **Il se peut donc que l'énoncé dans lequel figure *en effet* entretienne une relation argumentative, reformulative ou réévaluative avec l'énoncé antécédent, mais cette valeur n'est pas amenée par cette locution,**

<sup>8</sup> S'il est vrai que, par son caractère confirmatif, cette locution exige la coorientation des points de vue reliés, il n'est pas pour autant nécessaire que l'énoncé où elle figure et celui qui le précède aient la même orientation argumentative, étant donné que la locution peut ne pas référer à un point de vue exprimé dans celui-ci, mais resté implicite. C'est pourquoi son emploi dans des contextes contre-argumentatifs est parfaitement naturel.

<sup>9</sup> Exemple emprunté à Rossari (1994: 16), auquel j'ai ajouté la locution *en effet*.

**mais par le contenu propositionnel des deux énoncés adjacents ou par le connecteur qui les enchaîne.**

D'autre part, selon Danjou-Flaux (1980: 126), cette locution «est incapable d'inaugurer un discours», étant donné qu'elle implique toujours un énoncé préalable; les énoncés construits avec cette locution seraient ainsi des énoncés de «continuation» et non d'«ouverture». Je ne suis pas de cet avis: le fait que la locution convoque, de par son contenu polyphonique, d'autres points de vue, d'autres énonciateurs, avec lesquels le locuteur montre son accord, n'implique nécessairement pas la présence d'un énoncé précédent —comme c'est le cas pour les marqueurs d'interactivité auxquels est assimilée cette locution—, ce point de vue pouvant rester implicite. En effet, s'il est vrai que cette locution s'utilise très souvent dans des interventions réactives pour confirmer ou aller dans le sens de quelque chose de déjà dit, elle est susceptible quand même de figurer dans des interventions initiatives, de même que le reste des adverbes modaux, comme dans l'exemple (16), où la présence de la locution ne renvoie pas à un segment antérieur, mais manifeste simplement la vérification, de la part du locuteur, du beau temps auquel il s'attendait ou que la météo avait prévu. Les connecteurs argumentatifs, par contre, sont forcément des éléments de continuation, qui présupposent toujours l'existence d'une entité sémantique avec laquelle établir l'enchaînement, ne pouvant donc figurer en position initiale absolue: «l'emploi d'un connecteur argumentatif (...) —fait remarquer Rossari (1994:10-11)— est plus difficilement envisageable en ouverture d'échange», car il introduit un acte «qui n'a de légitimité que par rapport à un autre qui lui sert de conclusion ou d'argument»:

- (16) *En effet / effectivement / certainement / réellement (\*car / \*puisque), la matinée est splendide!*

Dans ces cas, la présence de la locution sert non seulement à conforter un point de vue antérieur resté implicite, mais aussi à renforcer ou à emphatiser les contenus énoncés, fonctionnant alors comme un intensifieur du *dictum*, comme une sorte de mise en relief de l'assertion réalisée, valeur que cet adverbe partage avec le reste des modalisateurs assertifs<sup>10</sup>:

### Conclusion

Au moment de conclure, je prends conscience de la complexité que cette locution présente et de la difficulté d'en proposer une description univoque et cohérente, capable de rendre compte de tous ses emplois. C'est, malgré tout, ce que j'ai essayé de faire dans ce travail, où j'espère avoir suffisamment prouvé qu'il convient de ne pas confondre la valeur discursive que les unités linguistiques peuvent acquérir dans un contexte donné —et les effets pragmatiques qui

<sup>10</sup> Certains d'entre eux peuvent même intensifier un élément précis de la phrase, fonctionnant alors comme des adverbes constituants de syntagme et non plus comme des unités modales: Ex. «Cette question est certainement/réellement/effectivement complexe». Cet usage reste exclu pour la locution *en effet*.

en dérivent— avec les propriétés syntaxiques et sémantiques qui les définissent et leur confèrent leur spécificité.

L'alternance possible dans la plupart des contextes avec *certainement* ou *réellement* m'a fait penser, dès le début, à l'appartenance de cette locution à la classe des adverbes exprimant la modalité. Cette valeur modale peut certainement l'amener à être utilisée dans des énoncés qui confirment et justifient les contenus d'un énoncé antécédent, mais, de mon point de vue, ce n'est pas l'adverbe qui explicite ce lien; il ne fait que réaffirmer un point de vue dans un contexte de ce type, signalant l'adéquation des contenus à la réalité effective, à la réalité des faits, et établissant en même temps, par son contenu polyphonique, une présomption de connaissance préalable. De cette façon, même dans des contextes où, selon toute apparence, la locution aurait une valeur argumentative de justification, le fait que l'on puisse y ajouter un connecteur de ce type —*car, puisque, parce que*— sans que la locution ne doive disparaître, prouve suffisamment que sa valeur est autre que connective.

En définitive, de même que *effectivement*, la locution *en effet* est pour moi un adverbe modal dans tous ses contextes d'apparition: ses propriétés syntaxiques et sémantico-pragmatiques le définissent comme tel. Il est susceptible d'apparaître dans deux types de contextes: il peut soit constituer un énoncé par lui-même, fonctionnant alors comme un commentaire confirmatif qui appuie les faits évoqués dans une intervention ou un énoncé antérieur, soit modaliser l'énoncé qui le suit ou le contient et dont il fait partie. En tout cas, il s'agit d'une unité fondamentalement dialogique, qui, employée monologalement, instaure dans l'énoncé un jeu polyphonique: elle renvoie à une autre énonciation réelle ou supposée que le locuteur reprend pour la confirmer. Cela la rapproche des connecteurs, mais il ne s'agit pas d'une unité connective à proprement parler.

Pour le sémantisme de cette locution, je propose donc l'évolution suivante: elle aurait signifié tout d'abord «*d'une façon effective, réelle*»; de là elle a passé à exprimer que *ce qu'on dit répond à la réalité des faits*, d'où a pu dériver sa valeur intensive: on asserte avec conviction; le stade suivant correspondrait à sa valeur confirmative, laquelle la rend particulièrement apte à figurer dans des contextes argumentatifs comme *appui d'un autre énoncé*, emploi qu'on confond très souvent avec celui de connecteur.

## Références bibliographiques

BERRENDONNER, A.

1983 « Connecteurs pragmatiques et anaphore ». *Cahiers de linguistique française* 5, 215-246.

BORILLO, A.

1976 « Les adverbes et la modalisation de l'assertion ». *Langue française* 30, 74-89.

DANJOU-FLAUX, N.

1980 « À propos de *de fait, en fait, en effet* et *effectivement* ». *Le français moderne* 48, 2, 110-139.

DUCROT, O.

1984 *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.

- FUENTES, C.  
 1994 « Usos discursivos y orientación argumentativa: *de hecho, en efecto, efectivamente* ». *Español actual* 62, 5-18.
- HAGÈGE, CL.  
 1982 *La structure des langues*. Paris: P.U.F.
- LUNDQUIST, L.  
 1980 *La cohérence textuelle: syntaxe, sémantique, pragmatique*. Copenhague: Nyt Nordisk Forlag.
- MARTIN, R.  
 1974 « La notion d'adverbe de phrase: essai d'interprétation en grammaire générative ». In: C. Rohrer y N. Ruwet (eds.) *Actes du Colloque Franco-allemand de grammaire transformationnelle*. Tübingen: Niemeyer, 66-75.
- MOESCHLER, J.  
 1985 *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris: Hatier-Crédif.
- MORDRUP, O.  
 1978 « Quelques remarques sur les adverbes de phrase ». *Proceedings International Congress of Linguists* 12, 390-393.
- MUÑOZ ROMERO, M.  
 1992 « Adverbio y subjetividad ». In: Asociación Española de Semiótica (ed.) *Describir, inventar, transcribir el mundo*. Madrid: Visor Libros, vol. 2, 943-948.
- MUÑOZ ROMERO, M..  
 1993 « Adverbe et cohésion textuelle: étude de quelques adverbes marquant l'opposition ». In: Grupo Andaluz de Pragmática (ed.) *Estudios pragmáticos: lenguaje y medios de comunicación*. Sevilla: Departamento de Filología Francesa.
- NOLKE, H.  
 1983 *Les adverbes paradigmatiques: fonction et analyse*. (*Revue Romane* 23, n° spécial), Copenhague: Akademisk Forlag.
- POTTIER, B.  
 1980 « Sur les modalités ». In: A. Joly (éd.) *La psychomécanique et les théories de l'énonciation*. Lille: Presses Universitaires de Lille, 67-78.
- ROSSARI, C.  
 1994 *Les opérations de reformulation*. Berne: Peter Lang.
- ROULET & AL.  
 1985 *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne: Peter Lang.
- SCHLYTER, S.  
 1972 « Une hiérarchie d'adverbes en français ». *Recherches linguistiques* 1, 139-158.
- SCHMIT JENSEN, J.  
 1971 « Quelques zones adverbiales dans la phrase française contemporaine ». In: *Actas du Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* 8, 1, 513-523.